# PROCÉDURE DEMANDE AIDE

## PLANTER DE NOUVELLES TRUFFIERES

#### Vous avez le projet de planter une truffière.

La région AURA peut vous attribuer **une aide financière de 6 € par plant**. Les conditions sont les suivantes:

- Vous êtes exploitant agricole (à minima cotisant solidaire) et les parcelles sont situées en AURA
- Vous êtes adhérent à la FARAT ou à un syndicat ou association adhérent à la FARAT
- Les plants à acheter doivent être certifiés (INRA ou CTIFL) devis NON SIGNÉ à fournir
- Demander l'aide pour minimum 100 et maximum 700 plants par dossier
- Avoir une parcelle adaptée pour la trufficulture compte-rendu d'analyse de sol à fournir
- Ne pas avoir commencé les travaux de plantation

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la FARAT: <u>www.truffes-farat.com/pages/frat/aides-region.html</u>

Après accord de la Région, vous avez 3 ans pour planter votre truffière.

Cette aide peut s'additionner avec une éventuelle aide départementale:

- Ardèche : 3€/plants supplémentaires → demande transférée automatiquement pour les demandes ardéchoises
- Isère: hors plan régional → www.isere.fr/sites/default/files/aide plantation darbres truffiers web 1.pdf)

Cette procédure a pour objectif de vous guider dans votre demande d'aide sur le site de la région

AURA: <a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/soutenir-la-filiere-trufficole-plan-regional-filiere-truffe-2023-2027">https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/soutenir-la-filiere-trufficole-plan-regional-filiere-truffe-2023-2027</a>

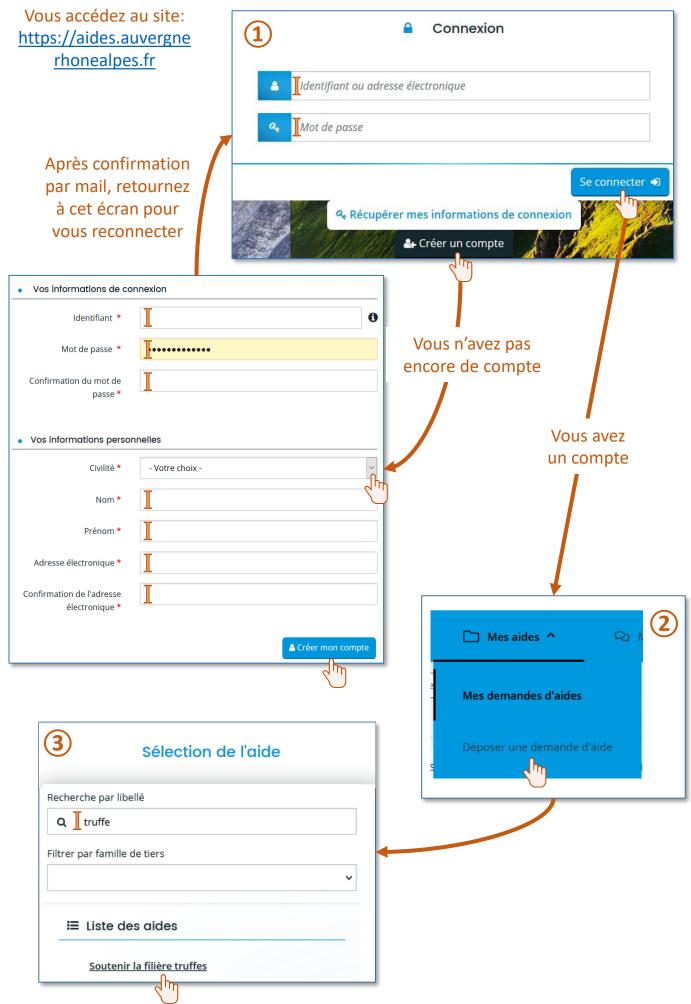
## Suivez les instructions pas à pas en suivant les icones orange





Suivre ma demande

Cliquez sur le lien du formulaire de demande en ligne. Cet encart se situe en bas de la page





La Région s'engage aux côtés des agriculteurs et des filières régionales pour renforcer la structuration des filières et permettre leur adaptation aux défis à relever. Dans ce cadre, elle a adopté un plan régional truffe pour la période 2023-2027.

Celui-ci a pour objectif d'accompagner les acteurs de cette filière régionale au travers d'un soutien spécifique sur des actions pour lesquelles aucun dispositif n'est mobilisable par ailleurs.

Ce téléservice est dédié au dépôt des dossiers de demande d'aide relatifs aux actions suivantes :

- Axe 1 : Aide à la plantation dans les exploitations agricoles
- Axe 4 : Aide aux outils de pilotage de l'irrigation

Veuillez consulter les critères d'éligibilités sur le guide des aides

Conseillé!!

Modalités de soutien de la Région et liste des pièces à fournir en fonction du type d'action envisagée : ici.

Pour les actions concernées, vous trouverez ici les modèles de pièces à fournir :

- Engagements du demandeur ;
- Modèle d'accord de demande de subvention pour un GAEC;
- Modèle d'accord de demande de subvention pour les entreprises (hors GAEC).

Suivant ⊖

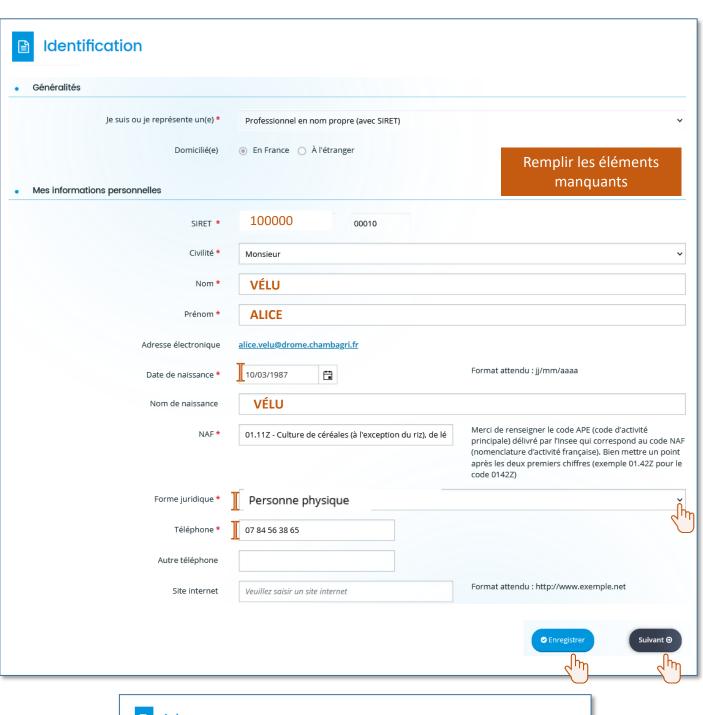


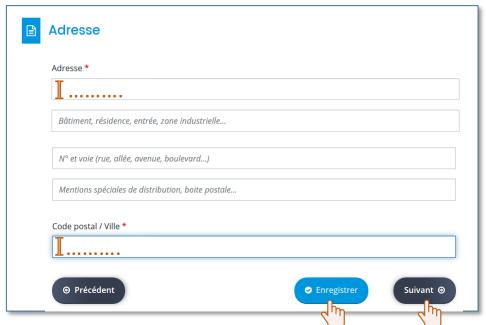
Conditions d'accès à l'aide

Votre projet a déjà fait l'objet de dépenses *	0	Oui	•	Non
Votre projet se situe dans la région Auvergne-Rhône-Alpes *	•	Oui	0	Non
Vous êtes agriculteur à titre principal ou secondaire *	•	Oui	0	Non
J'ai pris connaissance et m'engage à respecter la version consolidée du contrat d'engagement républicain* adoptée par délibérations du Conseil régional et le cas échéant, en cas de reversement de tout ou partie de l'aide demandée à des bénéficiaires finaux, je m'engage en outre à diffuser ce contrat d'engagement républicain* à ces derniers	•	Oui	0	Non
Je déclare que les informations renseignées sur cette demande de subvention sont exactes et sincères *	•	Oui	0	Non

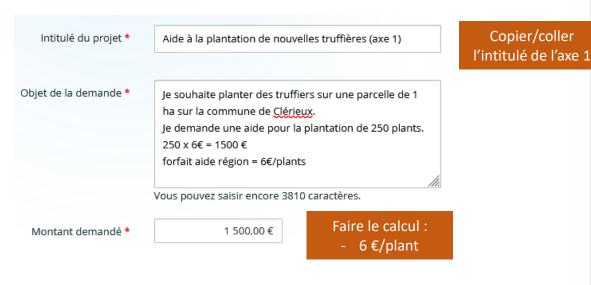
Si l'un de ces critères ne correspond pas à cet écran, votre demande ne sera pas éligible

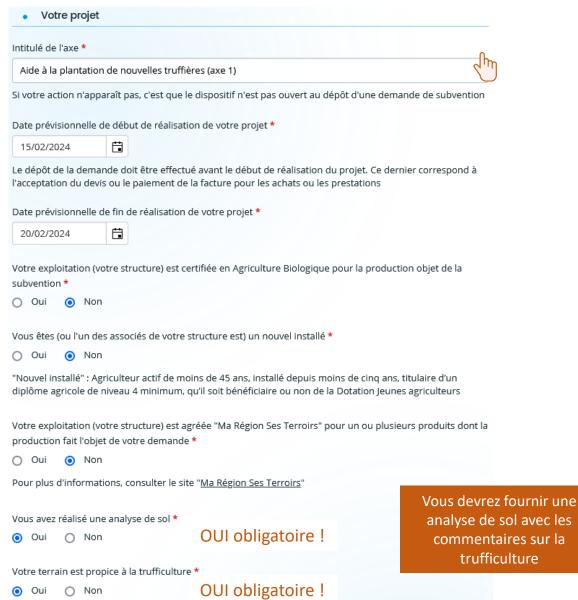
Je suis ou je représente un(e) *	Professionnel en nom propre (avec SIRET)	
Domicilié(e)	● En France	
SIRET *	<u> </u>	xemple
	automatiquement pré-remplies à partir des informatic considérez que certaines de ces informations ne sont	
	Monsieur HERVE BERTHALIN	
		Si vous êtes reconnu
		vos informations
		apparaitront ici





# Informations générales





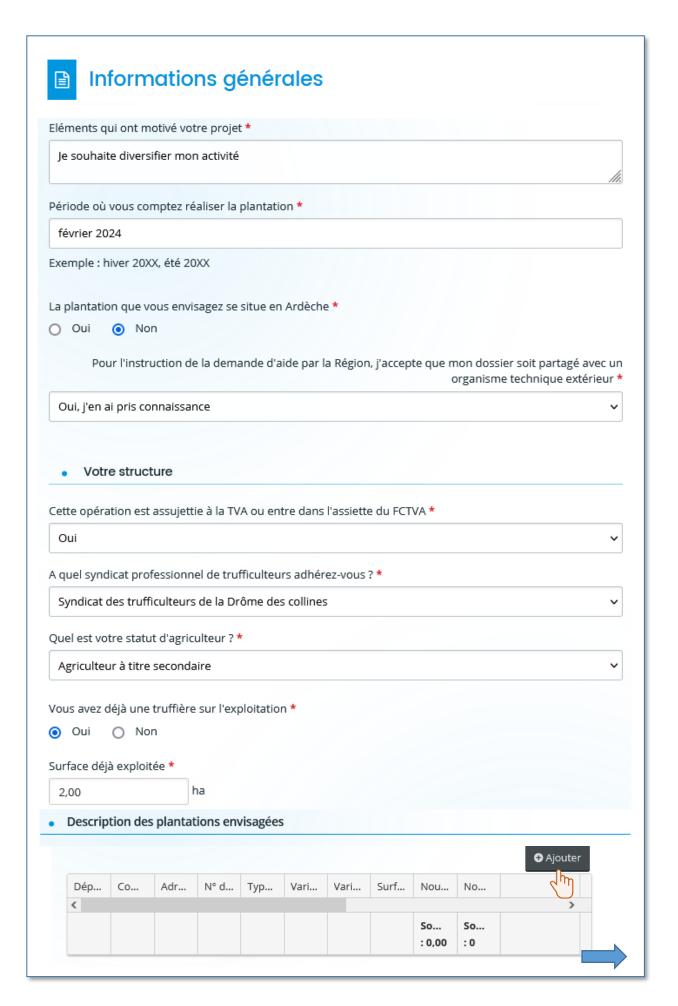
La confirmation figurera dans la conclusion de l'analyse de sol

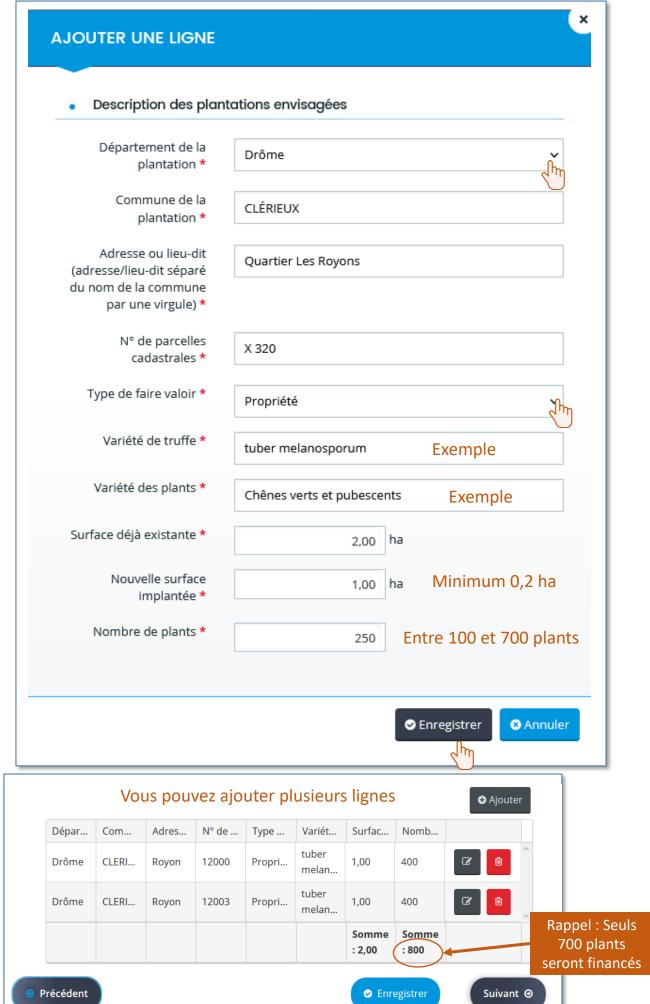
Oui

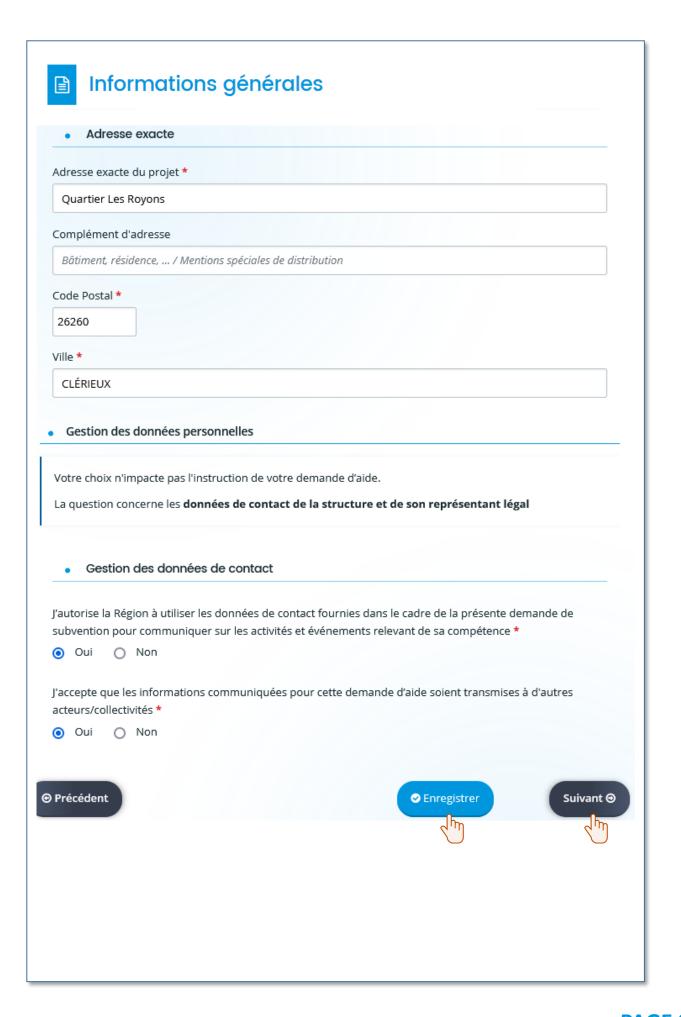
Les plants que vous comptez acheter seront certifiés par l'INRAE ou le CTIFL \*

OUI obligatoire!

Copier/coller







Dánansas		
Dépenses		_
	Coût prévu	
DÉPENSES ÉLIGIBLES HORS PERSONNEL	3 250,00 € HT	ste
Coût des plants	3 250,00 € 🕝 📋	Détaillez le coût plants (montant
Précisions		devis <u>NON SI</u> Appliquez le f
coûts réel/ montant du devis : 250 pla forfait aide : 6€/plant	ants x 13€	6€/plant dan
• Recettes		
	Financement prévu	
RECETTES	3 250,00 €	Aide régio
Région (subvention attendue) *	1 500,00 €	6€/pla
Etat		Ardèche :
Département		départeme possibl
EPCI		9
Commune		9
Autre co-financement (précisez)		Autofinance
Autofinancement *	1 750,00 €	restant du
TOTAL DEF	PENSES <b>3 250,00 €</b> HT	_
Complément précision dépenses		
		Le total dépenses do
		égal au tota

